

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28
novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 27 novembre 2018,

Madame Yvette VIGUIÉ a consenti un legs universel

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique DUBREUIL-AUBERT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «106 REPUBLIQUE», titulaire d'un Office Notarial à PONTAULT-COMBAULT (Seine et Marne), 106 avenue de la République, le 10 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique DUBREUIL-AUBERT, Notaire Associé à PONTAULT-COMBAULT (Seine et Marne), 106 avenue de la République, référence CR-PCEN : 77100, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Je soussigné Maître Véronique DUBREUIL-AUBERT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «106 REPUBLIQUE», titulaire d'un Office Notarial à PONTAULT-COMBAULT (Seine et Marne), 106 avenue de la République, déclare avoir reçu, en mon office notarial, le procès-verbal d'ouverture et de description du testament olographe établi par le défunt ci-après désigné et requiers à ce titre et conformément aux dispositions de l'article 1378-1 du Code de procédure civile, l'insertion de l'avis suivant dans votre journal ou bulletin.